

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22  
N° 04

**DATE DE CONVOCATION :**

7 OCTOBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 OCTOBRE 2022

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Vente d’une partie de la parcelle cadastrée ZB n° 97 – « Le Vieux Parc »**

La société BERRY GLOBAL a fait part à la Municipalité de son souhait d’acquérir une partie de la parcelle ZB n° 97, propriété communale, située dans la zone d’activité intercommunale de la Touche. La superficie d’acquisition serait d’environ 1 730 m<sup>2</sup>.

Considérant l’avis favorable de la Communauté de Communes Maine Saosnois, compétente en matière de développement économique, présente lors des échanges

Vu l’avis du Service France Domaine en date du 22 septembre 2022 qui estime le coût de cette transaction à 5,00 €/m<sup>2</sup>,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de vendre à la Société BERRY GLOBAL une partie de la parcelle cadastrée ZB n° 97 située au lieudit « Le Vieux Parc », d’une surface d’environ 1 730 m<sup>2</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés de vendre une partie de la parcelle cadastrée ZB n° 97 située au lieudit « Le Vieux Parc » d'une surface d'environ 1 730 m<sup>2</sup> au profit de la société BERRY GLOBAL au prix de 5,00 €/m<sup>2</sup> soit un montant de 8 650 €.

Les frais de bornage issus de la division de cette parcelle, ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la Société BERRY GLOBAL,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Tristan BOITTIN, notaire à Marolles-les-Braults.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,